

Décision n°2026-19-prix

Relative à l'attribution des prix dans le cadre du colloque 2026 « Journées des Doctorants »_Ecole Doctorale « Sciences du vivant » (ED658)

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président de l'Université, notamment en matière de remise de prix,
Vu le procès-verbal de l'école doctorale « Sciences du vivant » (ED 658) en date du 21 mai 2026,

Considérant la remise des prix organisée à l'issue des « Journées des doctorants » dans le cadre du colloque 2026 de l'Ecole Doctorale « Sciences du vivant » (ED 658),

Considérant que l'objectif de cet évènement consiste à primer les meilleurs doctorants,

Considérant le classement et l'attribution de prix établis par le Conseil de l'Ecole Doctorale 658,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Dans le cadre des « Journées des doctorants » - Colloque 2026 de l'Ecole Doctorale « Sciences du vivant » (ED658), est approuvée l'attribution des prix de la manière suivante :

- 350 € pour le Premier prix de la présentation Longue, attribué à Louise MICHEL,
- 350 € pour le Premier prix de la présentation courte, attribué à Eva FURET,
- 300 € pour le Deuxième prix de la présentation courte, attribué à Emma LEGAIT,
- 200 € pour le Troisième prix de la présentation courte, attribué à Maélys GOBINET,

- 300 € pour le Premier prix du poster, attribué à Raphael TOURON,
- 200 € pour le Deuxième prix du poster, attribué à Marius DUPARC,
- 100 € pour le Troisième prix du poster, attribué à Thais LESTRA,

Article 2

Le montant de ces prix est prélevé sur le centre financier : 9800D658.

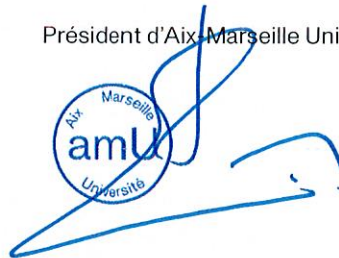
Article 3

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 29 mai 2026

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



Publiée le : **04 JUN 2026**

Transmise au Recteur de la région académique le : **04 JUN 2026**